

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP OPERA PREMIERE SYMPHONIE PART C - FR0013161973

Paris, le 6 mars 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Opéra Première Symphonie géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 12 mars 2026 :

- Modification de la dénomination de votre FCP qui sera désormais « Première Symphonie »
- Modification du rôle de l'entité K Patrimoine, commercialisateur de votre FCP, qui devient conseiller du FCP.
- Modification de l'indicateur de référence qui sera désormais l'indice composite 25% STOXX 600 TR + 25% MSCI World All Country Net Return EUR + 40% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR.
- Possibilité pour votre FCP d'être exposé jusqu'à 20% de l'actif net aux matières premières, via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, métaux précieux, ...) ou encore des ETF (Exchange Traded Funds) portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE).

Veuillez vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **12 mars 2026**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Oui**
- Augmentation potentielle des frais : **Non**
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : **Significative**



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
Acteurs			
Commercialisateurs	Auris Gestion K PATRIMOINE Siège social : 30B chemin du Loubatas, 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE	Auris Gestion	
Conseiller	Néant	K PATRIMOINE Siège social : 30B chemin du Loubatas, 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE	
Régime juridique et politique d'investissement			
Indicateur de référence	25% EuroStoxx 50 TR + 25% MSCI World (hedged EUR) TR + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR	25% STOXX 600 TR + 25% MSCI World All Country Net Return EUR + 40% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR	
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	- Matières premières: Néant	- Matières premières : [0% ; 20%]	+
Frais			
Commission de surperformance	15% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indicateur de référence (25% EuroStoxx 50 TR + 25% MSCI World (hedged EUR) TR + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate TR Hedged EUR)	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 25% STOXX 600 TR + 25% MSCI World All Country Net Return EUR + 40% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR	=

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Sébastien Grasset'.